

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 AOÛT 2025

Tignes, le 22 août 2025

CONVOCATION

Cher (e) Collègue,

Je vous informe que le Conseil municipal de la commune de Tignes se réunira en séance ordinaire (Article L.2121-9 du Code général des collectivités territoriales):

Le 27 août 2025 à 18 heures 30
Salle du Conseil municipal en Mairie

Pour vous permettre d'appréhender les divers points inscrits sur cet ordre du jour, une note de synthèse est jointe à la présente convocation.

Je vous rappelle qu'en cas d'absence ou d'empêchement, vous pouvez donner pouvoir à un autre membre du Conseil municipal. À cet effet, vous trouvez ci-joint un pouvoir à compléter et à nous remettre au plus tard avant l'ouverture de séance.

Vous souhaitant bonne réception des présentes, je vous prie de croire, cher(e) Collègue, à l'assurance de mes cordiales salutations.

Le Maire
Serge REVIAL



ORDRE DU JOUR

A. Compte – rendu d’activités

B. Compte-rendu au Conseil municipal de l’utilisation des délégations accordées au Maire dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales

Vous trouverez ci-joint le tableau récapitulatif des décisions du maire depuis le 1 août 2025.

C. Information(s) diverse(s)

Finances - administration générale - vie économique

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 06 août 2025

2 Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Tarentaise

Questions diverses

Conformément au règlement intérieur, approuvé le 14 septembre 2020, les questions diverses doivent être transmises 48 heures avant le début de la séance, par courriel à l’adresse suivante : directiongenerale@tignes.net